Les niveaux de l’interdiction du mal et la fréquentation de ses auteurs.

Est-ce que le hadith évoquant le changement du mal implique que l ' on doit quitter l ' endroit où le mal est perpétré ou permet d ' y rester tout en désapprouvant du cœur le mal qui y est fait ? Répondez-nous. Puisse Allah vous récompenser par le bien.

Louange à Allah

La pratique par les musulmans de l ' interdiction du mal comporte plusieurs niveaux.

Car les uns doivent le faire par la main. C ' est le cas des détenteurs d ' une autorité légale et leurs représentants dûment mandatés, et comme le père vis-à-vis de son enfant, le maître vis-à-vis de son esclave, et le mari avec son épouse, si l ' auteur du mal ne peut être neutralisé que de cette manière. D ' autres doivent combattre le mal par des conseils, des orientations, des prescriptions, de la prédication et sans recours à la force, pour éviter de susciter des troubles et de propager le désordre. D ' autres doivent se contenter de la désapprobation ressentie par le cœur à cause de leur manque d ' autorité ou d ' éloquence. C ' est le plus faible degré de la foi. Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a expliqué cela en ces termes : « Quiconque parmi vous constate quelque chose de condamnable qu ' il le change avec sa main. S ' il ne le peut pas, qu ' il le fasse grâce à la parole. A défaut, qu ' il le désapprouve en son cœur, car cette attitude constitue le faible degré de la foi » (cité par Mouslim dans son Sahih d ' après un hadith d ' Abou Said al-Khoudri (P.A.a).

Si

l ’ intérêt de la religion justifie sa présence dans le milieu où le mal est perpétré
et qu ’ il ne craigne pas la tentation de joindre les auteurs du mal et qu ’ il continue à la combattre dans la mesure de ses moyens, il peut rester sur place.
Autrement, il doit partir pour préserver sa foi.